

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 NF ; ÉTRANGER : 40 NF  
(Compte chèque postal : 9063.13. Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DÉSAIX, PARIS-15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 NF

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1<sup>re</sup> Législature

2<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 1<sup>re</sup> SÉANCE

1<sup>re</sup> Séance du Mardi 26 Avril 1960.

#### SOMMAIRE

1. — Ouverture de la deuxième session ordinaire de 1959-1960 (p. 462).
2. — Cessation de mandats et remplacement d'un député (p. 463).
3. — Nomination de membres de commissions (p. 463).
4. — Représentation de l'Assemblée dans des organismes extra-parlementaires. — Dépôt de candidatures (p. 464).
5. — Renvoi de projets de loi concernant l'agriculture aux commissions compétentes (p. 464).
6. — Fixation de l'ordre du jour (p. 464).  
MM. Schmitt, Brocas, le président.  
Adoption, au scrutin, de l'ordre du jour complémentaire.
7. — Ordre du jour (p. 465).

#### PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### OUVERTURE DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

M. le président. Conformément au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 28 de la Constitution, je déclare ouverte la deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale pour 1959-1960.

\* (1 r.)

— 2 —

#### CESSATION DE MANDATS ET REMPLACEMENT D'UN DÉPUTÉ

M. le président. J'informe l'Assemblée que depuis la clôture de la deuxième session extraordinaire, j'ai pris acte au *Journal officiel* (lois et décrets) du 8 et du 17 mars :

— d'une part, de la cessation, à la date du 6 mars 1960, du mandat de député de M. Louia Terrenoire et de M. Jean Foyer ;  
— et, d'autre part, du remplacement de M. Louis Terrenoire par M. Emile Janvier, élu en même temps que lui à cet effet.

— 3 —

#### NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. le président. Le groupe de l'unité de la République a désigné M. Thomazo pour remplacer M. Belaïd Boubadjera dans la commission de la défense nationale et des forces armées.

Cette candidature a été affichée le lundi 25 avril 1960, à 11 heures et publiée au *Journal officiel* du 28 avril 1960.

Elle sera considérée comme ratifiée et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

Le groupe socialiste a désigné M. René Schmitt pour remplacer M. Dumortier dans la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi portant réforme de la fiscalité par la taxation des produits énergétiques.

Cette candidature a été affichée à seize heures et sera publiée au *Journal officiel* du 27 avril 1960.

Elle sera considérée comme ratifiée par l'Assemblée si aucune opposition signée de trente députés au moins n'a été déposée dans le délai d'un jour franc après cet affichage.

— 4 —

#### REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE DANS DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

##### Dépôt de candidatures.

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre des demandes de désignation de membres chargés de représenter l'Assemblée nationale au sein de plusieurs organismes extraparlementaires.

L'Assemblée voudra sans doute confier aux commissions intéressées le soin de remettre à la présidence le nom de leurs candidats dans le plus bref délai.

Dans ces conditions, seraient appelés à être désignés :

a) Par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

1° Un candidat pour le comité national de la vieillesse (application de l'article 2 du décret n° 56-1253 du 6 décembre 1956) ;

2° Deux candidats représentant les députés d'Algérie pour le conseil supérieur de la promotion sociale en Algérie (application de l'article 2 du décret n° 60-76 du 2 janvier 1960) ;

3° Quatre candidats pour la commission consultative des assurances sociales agricoles (application de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 50-1226 du 21 septembre 1950) ;

4° Un candidat pour le conseil supérieur de la mutualité (application de l'article 53 du code de la mutualité) ;

b) Par la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République :

Un candidat pour la commission d'étude des problèmes municipaux (application de l'article 2 du décret n° 59-1234 du 29 octobre 1959).

Ces candidatures seront soumises à la ratification de l'Assemblée, en application de l'article 26 du règlement.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Il en est ainsi décidé.

— 5 —

#### RENVOI DE PROJETS DE LOI CONCERNANT L'AGRICULTURE AUX COMMISSIONS COMPETENTES

**M. le président.** En application de l'article 83, alinéa 2, du règlement, le Gouvernement m'a demandé le renvoi à l'examen des commissions permanentes compétentes des projets de loi ci-après :

Assurances sociales agricoles ;

Enseignement agricole ;

Remembrement ;

Loi de finances rectificative ;

Loi-programme agricole ;

Orientation agricole ;

Parcs nationaux.

Ces projets de loi ont été imprimés et mis à la disposition de nos collègues.

— 6 —

#### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** J'informe l'Assemblée que l'ordre du jour des séances qu'elle tiendra, à partir d'aujourd'hui mardi 26 avril 1960 jusqu'au jeudi 12 mai inclus, comprend :

I. — Ordre du jour prioritaire fixé par le Gouvernement :

Cet après-midi, ouverture de la discussion générale commune des projets de loi sur l'orientation agricole, la loi-programme agricole, l'enseignement agricole, le remembrement, les assurances sociales agricoles, les parcs nationaux et la loi de finances rectificative relative à l'agriculture, étant précisé que seul serait entendu M. le Premier ministre et que, après son audition, la séance serait levée afin de permettre la réunion des commissions compétentes.

A ce sujet, j'indique, à la demande de M. le président de la commission de la production et des échanges, que cette commission se réunira dès que la séance publique sera levée.

Mercredi 27 avril, journée réservée aux réunions des commissions.

Jeudi 28 avril, suite du débat agricole : audition de M. le ministre de l'agriculture et de MM. les rapporteurs.

Vendredi 29 avril, après-midi, après les questions orales, suite de l'audition des rapporteurs.

Mardi 3 mai, mercredi 4 mai, jeudi 5 mai, éventuellement, fin de l'audition des rapporteurs et discussion générale, cette discussion étant poursuivie jusqu'à son terme et organisée.

Mardi 10 mai, après-midi et soir ; mercredi 11 mai, après-midi et soir, discussion du projet portant révision du titre XII de la Constitution.

A partir du jeudi 12 mai, discussion des articles des projets agricoles.

II. — Questions orales :

Sont inscrites par la conférence des présidents :

a) A l'ordre du jour du vendredi 29 avril, après-midi : cinq questions sans débat de MM. Palewski (deux), Dalbos, Davoust, Dorey ;

b) A l'ordre du jour du vendredi 6 mai, après-midi : six questions sans débat de MM. Bonnet, de Poulpique, Fanton, Duchesne et Frédéric-Dupont (deux) ; deux questions avec débat de MM. Frédéric-Dupont et Darchicourt.

Le texte de ces questions sera publié en annexe au compte rendu de la présente séance.

III. — Ordre du jour complémentaire :

La conférence des présidents propose d'inscrire en tête de l'ordre du jour de la séance du jeudi 28 avril la nomination des membres de la commission *ad hoc*, chargée d'examiner une demande en suspension de détention.

Les candidatures à cette commission devront être remises à la présidence mercredi 27 avril, avant dix-huit heures.

D'autre part, la conférence des présidents propose de procéder :

Mercredi 4 mai, après-midi, dans les salles voisines de la salle des séances :

a) Au scrutin pour la nomination d'un juge titulaire à la Haute Cour de justice ;

b) Au scrutin pour la nomination de deux membres du Sénat de la Communauté.

Les candidatures à ces différents postes devront être remises à la présidence mardi 3 mai, avant dix-huit heures.

La parole est à M. Schmitt, inscrit sur l'ensemble de l'ordre du jour complémentaire proposé par la conférence des présidents.

**M. René Schmitt.** Mes chers collègues, je suis mandaté par le groupe socialiste pour protester, à l'ouverture de cette session, contre le refus opposé à la demande — formulée par la majorité des députés — de convocation de l'Assemblée en session extraordinaire (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.*)

Le texte d'une motion de censure a été élaboré par les représentants du groupe socialiste et ceux du groupe de l'entente démocratique.

Si M. le Président de la République était en France, nous aurions déjà déposé cette motion de censure, mais nous ne voulons à aucun titre porter atteinte au prestige du chef de l'Etat présentement à l'étranger (*Rires et exclamations à gauche et au centre*) et nous déposerons jeudi la motion de censure suivante :

« Les députés soussignés,

« Considérant que le refus d'ouvrir la session extraordinaire demandée par la majorité des membres composant l'Assemblée nationale, en raison de la crise rurale aggravée par les malades et l'imprévoyance du Gouvernement ...

« Une voix à gauche. Des gouvernements, y compris le gouvernement précédent :

**M. René Schmitt.** « ...est une violation de la Constitution ; que ce refus crée un précédent en vertu duquel, pendant la moitié de l'année, un gouvernement aurait le pouvoir, quelle que soit la gravité de ses initiatives, de se soustraire au contrôle des élus de la nation ; que, le décret d'ouverture d'une session extraordinaire étant de ceux que le Premier ministre doit présenter à la signature du Président de la République et contresigner lui-même, ledit refus engage la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale.

« Proposent à l'Assemblée nationale d'adopter la motion suivante :

« L'Assemblée nationale décide la censure à l'encontre du Gouvernement. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Brocas. (*Mouvements divers.*)

**M. Pierre Brocas.** Mes chers collègues, je voulais tout simplement apporter à ce mode de présentation de la motion de censure l'accord de mes amis radicaux-socialistes qui, comme on le sait avaient pris l'initiative de cette démarche (*Rires et exclamations à gauche, au centre et à droite*) en accord total avec nos collègues socialistes. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

Ainsi, tout le monde est content... (*Sourires.*)

Pourquoi avons-nous finalement adopté ce mode de présentation ? C'est afin, tout d'abord, qu'il ne puisse y avoir le moindre doute sur notre volonté d'empêcher par tous les moyens que la Constitution met à notre disposition que ne soit créé un précédent que nous considérons comme incompatible avec le fonctionnement normal du régime parlementaire.

En même temps, nous avons voulu faire en sorte que les délais prévus par le règlement pour l'examen des motions de

cer ne puissent jouer, de manière que le vote sur cette motion n'intervienne qu'au moment où M. le Président de la République sera de retour sur le territoire français.

Ainsi manifestons-nous, en même temps que notre volonté de défendre les institutions, notre souci de respecter, nous, non seulement l'esprit et la lettre de la Constitution, mais aussi la tradition, la véritable tradition républicaine telle que l'ont établie les plus grands parlementaires, auxquels nous ne saurions certes nous comparer (*Exclamations à gauche, au centre et à droite*), mais tout au plus nous référer !

Ainsi, on pourra vraiment juger de quel côté se trouve le respect fidèle, impuieux, des textes et de l'esprit de la Constitution. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs au centre gauche.*)

M. le président. Bien qu'il ne m'appartienne pas d'interpréter les exposés de M. Schmitt et de M. Brocas, je pense que nos collègues ont traité de ce problème à ce moment précis de notre réunion, c'est-à-dire à l'occasion de la décision de l'Assemblée sur les propositions complémentaires de la conférence des présidents, pour informer l'Assemblée que, selon toute vraisemblance, l'ordre du jour qui lui a été communiqué et la partie sur laquelle elle va se prononcer seront modifiés.

Je les en remercie. (*Sourires.*)  
Je vais mettre aux voix l'ordre du jour complémentaire proposé par la conférence des présidents, dont je rappelle les termes :

« La conférence des présidents propose d'inscrire en tête de l'ordre du jour de la séance du jeudi 28 avril la nomination des membres de la commission ad hoc, chargée d'examiner une demande en suspension de détention.

« Les candidatures à cette commission devront être remises à la présidence mercredi 27 avril, avant 18 heures.

« D'autre part, la conférence des présidents propose de procéder :

« Mercredi 4 mai, après-midi, dans les salles voisines de la salle des séances :

« a) Au scrutin pour la nomination d'un juge titulaire à la Haute Cour de justice ;

« b) Au scrutin pour la nomination de deux membres du Sénat de la Communauté ;

« Les candidatures à ces différents postes devront être remises à la présidence mardi 3 mai, avant 18 heures. »

Je suis saisi par le président du groupe socialiste (*Protestations sur divers bancs*), dans les termes réglementaires, d'une demande de scrutin public sur l'ordre du jour complémentaire.

Je mets aux voix l'ensemble de l'ordre du jour complémentaire proposé par la conférence des présidents.

Il va être procédé au vote par scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble des locaux du Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

Je prie les délégataires de retirer au service des procès-verbaux les clés de vote de leurs délégués.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Ceux qui sont d'avis d'adopter appuieront sur le plot « P ».

Ceux qui sont d'avis contraire appuieront sur le plot « C ».

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?... Le scrutin est clos.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de suffrages exprimés.....	458
Majorité absolue.....	230
Pour l'adoption.....	408
Contre.....	50

L'Assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche, au centre et à droite.*)

La conférence d'organisation des débats se réunira mardi 3 mai, à 10 heures 30, pour organiser la discussion générale commune des projets de loi concernant l'agriculture.

— 7 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. La prochaine séance va avoir lieu immédiatement avec l'ordre du jour suivant :

Audition de M. le Premier ministre dans la discussion générale commune des sept projets de loi concernant l'agriculture.

La séance est levée.

(*La séance est levée à seize heures trente-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,  
RENÉ MASSON.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du mardi 26 avril 1960.

SCRUTIN (N° 75)

Sur l'ordre du jour complémentaire proposé par la conférence des présidents.

Nombre de suffrages exprimés.....	458
Majorité absolue.....	230
Pour l'adoption.....	408
Contre.....	50

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.	Calmejane	Ducos.
Abdesselam.	Caminio.	Dufol
Agba-Mir	Canut	Dufour.
Aillières (d').	Carous.	Humas.
Albrand	Carler.	Burand.
Allot.	Carville (de).	Dusseaux.
Al Sid Mouhakeur.	Cassez	Duthel.
Anthoinoz	Calaffaud.	Duvillard.
Mme Ayme de la Che-	Calhala	Einh.
vrelère	Chamant.	Escudier.
Azem (Oual).	Chapalain.	Fahre (Henri).
kaouya.	Chapuls.	Falala
Barrol (Ngel).	Clareyre.	Fanton
Battali	Charlé	Fouquier
Baudis	Charpenier	Feron (Jacques).
Beauguette (André).	Charret.	Ferri (Pierre).
Becker	Chauvet.	Feuillard.
Berthe	Chavanne	Fiffil
Bedredine (Moh. Ined).	Cheikh (Mohamed	Fouclier
Beguin (André).	Saïd)	Fouques-Huparc.
Bekri (Mohamed)	Cheïha (Mustapha).	Fournion.
Belahed (Slimane)	Chibi (Abdelhak).	Fraissinet
Béhard (François).	Chopin.	Frédéric Dupont.
Béhard (Jean)	Clément.	Fréville
Bénouville (de)	Clerget.	Fric (Guy).
Bensoudck Cheikh	Clermontel.	Frys
Bérard	Colinet.	Fuletron
Béraudier.	Colomb	Gabelle (Pierre).
Bergasse	Colonna (Henri).	Gamel
Bernasconi.	Comte-Offenbach	Garnier.
Berronafne (Djelloul)	Coste-Floret (Paul).	Garrand.
Besson (Robert).	Coudray.	Gavini
Bettenouri	Coulon	Lodifroy
Blaggi	Coumaros	Goulet (Hussan).
Bréard (Georges)	Courant (Pierre).	Grandmaison (de).
Bignol.	Cruaan	Grassel (Yvon).
Bisson.	Cruels	Grasset-Morel
Blin	Dalbos	Gruber (Jean-Marie).
Bolnviillers	Damette.	Grève
Bord	Danlo	Grussenmeyer.
Borocco	Dassault (Marcel)	Guellet Alt.
Boscary-Monsservin.	Davoust.	Gulliam
Boscher.	Degroeve	Guyon
Bosson	Delachenal	Habib-Belecne.
Mlle Bonahsa (Khe.)	Desteprie	Haidoul
Bouchet.	Delbecque	Halgouët (de).
Boudet	Delemonnex	Hessan (Nouredine).
Boudi (Mohamed).	Delesalle	Héaret.
Boudjdir (Ahmed).	Deleune	Hennaut
Bouhadjra (Belaid).	Delre	Heuillard
Bouhadjra (Belaid).	Denis (Barthélemy)	Hoguet
Bouhadjra (Belaid).	Denis (Ernest)	Holbach
Bouhadjra (Belaid).	Mme Devaud	Ibrahim (Saïd).
Bouhadjra (Belaid).	(Marcelle)	Ibrâhîdân (Mohamed).
Bouhadjra (Belaid).	Deveiny	Ihuel
Bouhadjra (Belaid).	Dèze	Ioualalen (Ahène).
Bouhadjra (Belaid).	Mlle Dienesch	Jacquet (Marc)
Bouhadjra (Belaid).	Diet.	Jacquet (Michel).
Bouhadjra (Belaid).	Diligent	Jarson
Bouhadjra (Belaid).	Dixmier	Jallion (Jura).
Bouhadjra (Belaid).	Djebbour (Ahmed)	Jamot
Bouhadjra (Belaid).	Dolez	Janvier.
Bouhadjra (Belaid).	Domenech	Japut
Bouhadjra (Belaid).	Dorey	Jarrusson.
Bouhadjra (Belaid).	Doublet.	Jarrul
Bouhadjra (Belaid).	Dozans	Joubert
Bouhadjra (Belaid).	Dreyfous-Ducas	Jouhannetu.
Bouhadjra (Belaid).	Drône	Joyon
Bouhadjra (Belaid).	Drouot-L'Hermine.	Junot
Bouhadjra (Belaid).	Dubuis.	Kaddari (Djillal).
Bouhadjra (Belaid).	Duchesne.	

Kaouah (Siourad).	Mignot.	Rocheur	Ebrard (Guy).	Hersant	Sablé
Karctier	Mirguet.	Rambeaul.	Faure (Maurice).	Mme Kheblani	Tribault (Edouard).
Kerveguen (de).	Miriot.	Rogues	Gaillard (Félix).	(Heblia)	Mme Thome-
Khorsi (Sadok).	Missoffe.	Rossi.	Gautier	Montagne (Rémy).	Patenoire.
Kir	Moalli	Roux	Gulhmüller.	Pierrebourg (de).	Trébose
Kuntz.	Mocquiaux.	Roux	Hanon.	Roche-DeFrance.	Valentin (Jean).
Labbe	Molinet	Rousseau			
Lacaze	Mondon	Rousseau			
La Combe	Montagne (Max).	Roux			
Lacoste-Lareymondie	Moore	Ruais			
(de).	Moras	Saudi (Ali).			
Laffin.	Morisse.	Sauette			
Laffont	Motte.	Sahnoun (Ibrahim).			
Lainé (Jean).	Moulesseoul (Abbés)	Saïli (Merrezougi).			
Lalla	Moulin.	Sainie-Marie (de).			
Lambert.	Nader	Saado			
Laradi (Mahamed).	Senwirth.	Sallenave			
Laudrin (Morihau).	Noirel	Sallard du Rivault.			
Laurent.	Nungesser.	Sannarcelli			
Laurin (Var).	Orrion	Sauglier (Jacques).			
Lauriol.	Orvoin	Sanson			
Lavigne.	Palewski (Jean-Paul)	Santon			
Lebas	Palmer.	Sarazin			
Le Baull de la	Paquet	Schmittlein			
Morinière.	Pérestaling.	Schuman (Robert).			
Lecocq	Perelli	Schumann (Maurice).			
Le Douarec.	Perrin (François).	Seidinger			
Le Duc (Jean).	Perrin (Joseph).	Se-maisons (de).			
Leduc (René)	Perrot	Sheard			
LeLèvre d'Ormesson	Pérus (Pierre).	Sid Cam Chérif.			
Legaret	Pelli (Eugène-Cladius).	Simonnet.			
Legendre.	Peirefille	Sournal			
Legroux.	Peyrel	Surbet			
Le Guen.	Peytel	Szigeli			
Lemaire.	Pezé	Tardieu			
Le Montagner.	Philmin.	Tebbi (Abdallah).			
Le Pen.	Philippe.	Terre			
Lepidi	Piania.	Thomas			
Le Roy Ladurie.	Picard	Thomazo			
Le Tac.	Pillet	Tharrier			
Le Theule.	Pinoteau.	Tomasini			
Ligier	Pinvidic	Turet			
Lombard.	Plazanel	Toutain			
Longnel	Pleven René).	Tremlot de Villers.			
Lopez	Portolano	Ture (Jean).			
Luciani.	Poudevigne.	Turroques			
Lurie.	Poulpliquet (de).	Ulrich			
Lux	Poullier	Valabrègne.			
Mahias	Puech-Samson.	Valentin (François).			
Malingay.	Quentier	Van der Meersch.			
Malène (de la).	Quinson.	Vanier			
Mailleville.	Radius	Vaschetti			
Marçols	Raphaël-Leygues.	Vayron (Philippe).			
Marcellin.	Rault	Vendroux			
Marcel.	Renouard.	Viallet			
Marchelli.	Renucci.	Vidal			
Maridel	Réthoré.	Vignau			
Marie (André).	Rey.	Villeden.			
Mariotte	Reynaud (Paul).	Villeneuve (de).			
Marquaire	Ribiére (René).	Vinciguerra			
Mayer (Félix).	Richards	Vin. (Jean)			
Maziol.	Ricannod.	Vitier (Pierre).			
Mazo.	Ripert	Vilgata			
Merk	Rivain	Voisin			
Médecin.	Rivière (Joseph).	Wagner.			
Méhaignerie.	Robichon.	Yrissou			
Mekki (René)		Zehoul (Mohamed).			
Messacudi (Kaddour).		Ziller.			

## Ont voté contre :

MM.	Durrux.	Padovani.
Ballanger (Robert).	Evrard (Just).	Pavot.
Bayou (Raoul).	Forest	Pic
Bertrand (Paul).	Gernez	Poignant
Bilhoux	Lacroix	Privat (Charles).
Bourgeois (Pierre).	Larrie (Tony).	Privet
Canre	Leenhardt (Francis)	Rezanle
Cermolacce.	Lejeune (Max).	Roche (Woldeck).
Chanderangor	Lolive	Schnitner
Conte (Arliur).	Longueue.	Schmitt (René).
Darchteourt	Muzurier.	Thorez (Maurice).
Darras.	Mercier	Vals (Francis).
Dejean	Wollet (Gny).	Var.
Denvers.	Monnerville (Pierre).	Véry (Emmanuel).
Derancy.	Montalal	Viljon (Pierre).
Duchâteau.	Montei (Eugène).	Weber
Dumortier.	Silés.	Widenlocher.

## Se sont abstenus volontairement :

MM.	Caillaud.	Deschizeaux.
Barboucha (Mohamed).	Dalainzy.	Desanches.
Bilhères.	David (Jean Paul).	Diers
Bonnet (Georges).	Mme Delabie.	Djouni (Mohammed).
Brocas.		

## N'ont pas pris part au vote :

MM.	Charvet	Liquard.
Albert-Sorel (Jean).	Chazelle.	Maillet
Aiduy.	Clamens.	Millets (Ali).
Arnulf.	Collette.	Malour (Hafid)
Arrighi (Pascal).	Colonna d'Anfrani.	Mlle Martinache
Barlaud.	Commenay	Michaud (Louis)
Bayot	Debray	Montesquieu (de).
Bégue	Deramchi (Mustapha)	MoyneL
Bendjelida (Ali).	Deshors.	Muller.
Benjakdi (Benalia).	Devig	Nou
Benhache (Abdel- madjid).	Durbel	Opa Pouvanaa
Benhalla (Kheil).	Gahlan Makhlout	Pasquin.
Bolsé (Raymond).	Godonniche	Pigeot
Bonnet (Christian).	Gractz (de).	Prolchet
Boudlam Saïd.	Grenier (Fernand)	Raymond-Clergue.
Bourgoin.	Guillon (Antoine).	Roulland.
Bouard	Hémalin	Royer
Cassagne.	Juskiewenski.	Taillinger (Jean).
Calayee.	Lagaillarde.	Teisseire.
Cerneau.	Lapeyrusse.	Trellu
Césaire	Laurell.	Weinman.
	Lenormand (Maurice)	

## N'ont pas pu prendre part au vote :

MM. Lagallarde et Opa Pouvanaa.

## Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Jean Albert-Sorel à M. Frédéric-Rupont (assemblées européennes).

Béne à M. Darnette (maladie).  
 Bernasconi à M. Bourriquet (assemblées Internationales).  
 Bourgoin à M. Sannarcelli (assemblées européennes).  
 Carnino à M. Rousseau (maladie).  
 Chazelle à M. Rivière (Joseph) (maladie).  
 Feuillard à M. Durand (maladie).  
 Fulchiron à M. Charvet (assemblées européennes).  
 Ibrahim (Saïd) à M. Cheikh (Mohamed-Saïd) (maladie).  
 Leenhardt (Francis) à M. Schmitt (maladie).  
 Liquard à M. Lavigne (assemblées européennes).  
 Mallen (Ali) à M. Missolle (maladie).  
 Monnerville à M. Cassagne (mission).  
 Montesquieu (de) à M. Rossi (maladie).  
 Muller à M. Pic (assemblées européennes).  
 Pflimlin à M. Zorey (assemblées européennes).  
 Piania à M. Anthonoz (assemblées européennes).  
 Radius à M. Grussemeier (assemblées européennes).  
 Raymond-Clergue à M. Coste-Florel (maladie).  
 Santoni à M. Quentier (événement familial grave).  
 Surbet à M. François-Valentin (assemblées européennes).  
 Viljon (Pierre) à M. Ballanger (maladie).

## Se sont excusés :

(Application de l'article 159, alinéa 3, du règlement.)

MM. Régulé (assemblées européennes).  
 Benhache (maladie).  
 Bolsé (Raymond) (maladie).  
 Bord (événement familial grave).  
 Bourgeois (Georges) (événement familial grave).  
 Cassagne (maladie).  
 Catayée (mission).  
 Cernenu (assemblées européennes).  
 Césaire (mission).  
 Colonna d'Anfrani (maladie).  
 Guillon (Antoine) (assemblées Internationales).  
 Michaud (assemblées Internationales).  
 Neuwirth (mission).  
 Nou (événement familial grave).  
 Perrin (Joseph) (événement familial grave).  
 Pigeot (mission).  
 Teisseire (maladie).  
 Widenlocher (maladie).

## N'a pas pris part au vote ?

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.